

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 11

Artikel: La toux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185712>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La toux.

Nous nous empressons de reproduire les réflexions suivantes remplies d'esprit et de bon sens, dues à la plume de M. Henri de Parville :

« Voyons un peu et raisonnons, dit le spirituel écrivain. Qu'est-ce que la toux ? C'est un phénomène résultant en général d'une irritation de la muqueuse et des bronches, occasionnée par un refroidissement. Maintenant, pourquoi des pâtes et des sirops pour guérir les rhumes ? Parce que, dit la généralité, même éclairée, les boules de gomme, les liquides visqueux vont répandre un enduit adoucissant sur les muqueuses irritées : elles sont ainsi mises à l'abri contre l'air froid, et les organes, mieux protégés, se calment plus vite et reprennent leur tonicité normale. L'adorable illusion !

Pas un gramme de sirop ne passe sur les muqueuses des voies respiratoires ; pas une goutte des médicaments ne se dirige du côté du larynx ; tout s'en va ailleurs, dans le pharynx et non dans le larynx, dans le canal alimentaire et non dans le canal aérien, devant et non derrière. Il faudrait bien voir qu'il en fût autrement ! Qui n'a avalé de travers dans sa vie ! C'est l'aliment qui s'est trompé de route et s'en est allé comme un train qui déraille dans le canal laryngien. Quels efforts convulsifs ! Comme le tube aérien se charge de renvoyer l'intrus ! La goutte de sirop calmant qui pénétrerait dans les voies respiratoires provoquerait une crise de toux énergique, une recrudescence du mal.

Les sirops adoucissants ne touchent donc pas aux organes irrités et ne sauraient, par conséquent, exercer sur eux aucune influence. C'est un remède qui se trompe d'adresse : on s'imagine l'envoyer à destination, il se sauve à l'opposé. Il tombe directement dans l'estomac qui n'en a que faire. On n'en entend pas moins répéter avec bonhomie que les sirops et les pâtes guérissent les rhumes comme par enchantement. Bien heureuse imagination !

L'erreur ne serait pas à relever autrement, si elle n'avait pas de véritables inconvénients. En effet, quand il y a rhume, il y a malaise, tendance à la fièvre, congestion des organes internes, perturbation dans l'équilibre général, diminution de l'appétit, affaiblissement des fonctions digestives. Or, c'est précisément ce moment critique que l'on

choisit pour remplir l'estomac de matériaux indigestes, d'un excès de matières sucrées et gommeuses. L'ingénieux traitement, qui a un mal en ajoute un autre ! Les voies digestives sont déprimées, fort bien ; exagérons leur travail et taillons-leur de la besogne. En vérité, c'est à n'y pas croire, et cependant tel est le traitement à la mode : des pâtes, des sirops, du jujube, et de la réglisse... il serait vraiment temps d'en finir avec ces vieux préjugés qui blessent la logique et répugnent à la raison.

La bronchite bénigne, est une irritation des bronches ; eh bien ! il faut rétablir l'équilibre, débarasser la muqueuse de son état congestif, rappeler le sang ailleurs, exciter la circulation périphérique. Le simple bon sens indique le traitement. Une sudation énergique et des sinapismes, tel est le remède de la première heure ; souvent le mal cède immédiatement. Pour provoquer la sueur, il importe peu de faire le choix parmi les différentes boissons ; ce qu'il faut, c'est, une fois au lit, de les prendre très chaudes et en grande quantité ; des infusions de bourrache, de tilleul, de menthe sont bonnes ; mais l'eau sucrée chaude, aiguisée d'un peu de rhum, jouit, à très peu près, des mêmes vertus.

La famille d'Illens

Une ancienne famille vient de s'éteindre dans ce moment, dans la personne de Mademoiselle Georgine d'Illens, dernière de ce nom dans le canton de Vaud.

Quoique cette famille n'ait été reçue dans la bourgeoisie de Lausanne qu'en 1544, elle n'en est pas moins très ancienne, puisqu'elle est mentionnée dans le catalogue des familles nobles du Pays de Vaud, qui était déposé à l'Abbaye de Hauterét, comme existant déjà en 1114 et 1179, entre Rue et Oron. Il est même possible qu'un membre de cette ancienne famille soit la souche de celle des Mestral de Rue, dans le 12^e siècle, dont le nom de la charge aurait remplacé le nom patronymique primitif.

Othon d'Illens, en 1235, possédait la Seigneurie de St-Martin de Vaud, canton de Fribourg, près Oron-le-Châtel, ainsi que la terre de Pont où était situé le château d'Illens, aussi dans le voisinage d'Oron-le-Châtel.

Dans les anciens documents, cette famille est toujours mentionnée sous le nom d'*Illens près Oron*, par opposition à la seigneurie et château d'Illens, sur la rive gauche de la Sarine, près Farvagny, dont le manoir a été détruit par les Bernois et les Fribourgeois, à la suite des guerres de Bourgogne, et qui appartenait alors à Guillaume de la Baume, qui s'était prononcé contre les Suisses. Nous croyons même qu'il n'a pas existé d'autre famille d'Illens que celle dont le berceau était aux en-